



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 22 MAI
2024

OBJET : Majoration des indemnités de fonction

Délibération n° 2024-040

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI VINGT DEUX MAI A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 16 mai 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Didier MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, JOËLLE RICHARD, CEDRIC BOUET, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES A Mme Marie ASSIBAT, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, Mme Danielle BARRAUD A Mme Nathalie DARRIEUMERLOU, M. Jean-Pierre CAUDY A M. André EVRARD.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29</p> <p>Conseillers Municipaux présents : 22</p> <p>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4</p> <p>Conseillers Municipaux excusés : 3</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2024 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2024 portant élection d'un nouvel Adjoint au Maire,

Vu les procès-verbaux relatifs à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 22 mai 2024 fixant le montant des indemnités de fonctions des élus,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant que la Commune d'Aire sur l'Adour est Chef-lieu de canton et les indemnités réellement versées au Maire et aux adjoints peuvent être majorées de 15 %,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, *"l'application des majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-4. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance"*,

Considérant ainsi qu'il convient désormais de voter cette majoration par une délibération spécifique,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser l'application d'une majoration de **15 %** de l'indemnité de fonction octroyée au maire et aux adjoints. La ville d'Aire sur l'Adour étant chef-lieu de canton.

Article 2 : que le tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des indemnités versées aux différents bénéficiaires. Ces indemnités seront payées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 3 : que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonctions seront inscrits au budget communal.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 23 mai 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-